

COUR SUPÉRIEURE

« Chambre commerciale »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
LOCALITÉ DE LONGUEUIL

N° : 505-11-013600-155

DATE : Le 2 août 2019

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : GILLES BUSSIÈRE, REGISTRAIRE (JB2325)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9327-2979 QUÉBEC INC. (ANCIENNEMENT ALIMENTS PROLIMER INC.)

Faille

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

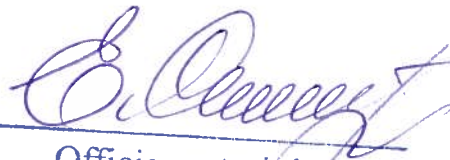
- [1] **LE REGISTRAIRE** saisi de la demande de libération Richter Groupe Conseil Inc., syndic des biens de la compagnie débitrice 9327-2979 Québec Inc. (anciennement Aliments Prolimer Inc.);
- [2] **VU** la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;

- [3] **ATTENDU** que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;
- [4] **POUR CES MOTIFS, LE REGISTRAIRE :**
- [5] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagee la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la compagnie débitrice.



Registraire *ref*

GB/mat



Officier autorisé
selon l'article 184 L.F.I.